Envoyé en préfecture le 20/12/2023

ID: 038-200085751-20231218-D_2023_339-DE

Recu en préfecture le 20/12/2023

Publié le 21/12/2023



REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE L'ISERE



Entre Bièvre et Rhône Communauté de communes Rue du 19 Mars 1962 38556 Saint-Maurice-l'Exil Cedex 0474293100

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 18 décembre 2023

Délibération n°2023/339

Nombre de conseillers :

En exercice: 66 Présents: 51 Votants: 57 Pour : 57 Contre: 0 Abstention: 0

L'an deux mille vingt-trois, le 18 décembre à 18h30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à Roussillon sous la présidence de Madame Sylvie DEZARNAUD, Présidente de la Communauté de communes. La séance du Conseil communautaire est ouverte au public, et transmise en directe sur la chaîne Youtube de EBER dont le lien est disponible sur www.entre-bievreetrhone.fr

Date de convocation du Conseil : 12 décembre 2023

MEMBRES PRESENTS:

AGNIN Mr MONTEYREMARD Christian

ASSIEU Mr SEGUI Jean Michel AUBERIVES SUR VAREZE Mme CLARET Nelly

BEAUREPAIRE Mme MOULIN MARTIN Béatrice – Mme MONNERY Annie - Mr

SOLMAZ Kénan

BELLEGARDE POUSSIEU Mme GRANGEOT Christelle **BOUGE CHAMBALUD** Mme FAYOLLE Claudette Mme TYRODE Elisabeth **CHALON**

Mr MALATRAIT Jean Charles - Mme COULAUD Raymonde **CHANAS**

CHEYSSIEU Mr BONNETON Gilles **CLONAS SUR VAREZE** Mr VIALLATTE Régis Mr BERHAULT Yann **JARCIEU**

LE PEAGE DE ROUSSILLON Mr MONDANGE André – Mme ALBUS Delphine – Mr COURION

Sébastien

LES ROCHES DE CONDRIEU Mme DUGUA Isabelle - Mr PAVONI Jean François

MOISSIEU SUR DOLON Mr MANIN Gilbert MONSTEROUX MILIEU Mr MERLIN Denis **PACT** Mr ILTIS Laurent **PISIEU** Mr DURIEUX Jean Luc POMMIER DE BEAUREPAIRE Mr PASCAL Michel **PRIMARETTE** Mr MERCIER Serge **REVEL TOURDAN** Mme DEZARNAUD Sylvie

ROUSSILLON Mr DURANTON Robert - Mr PEY René - Mme BONNET Josette -

Mme HAINAUD Marie-Christine – Mr BOUSSARD Gérard - Mr

ROUSVOAL Marc Mr TEIL Laurent

SABLONS SAINT ALBAN DU RHONE Mr CHAMBON Denis

SAINT CLAIR DU RHONE Mme LECOUTRE Sandrine – Mr MERLIN Olivier

SAINT JULIEN DE L'HERMS Mr MONTEYREMARD Axel

Mr GENTY Philippe - Mme LIBERO Marie-France - Mr SAINT MAURICE L'EXIL

CORRADINI Louis - Mme RABIER Christine - Mr RULLIERE

Claude - Mme CHOUCHANE Aida



Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le 21/12/2023

ID: 038-200085751-20231218-D_2023_339-DE

SAINT PRIM

SAINT ROMAIN DE SURIEU Mr MOUCHIROUD Robert

SALAISE SUR SANNE Mr VIAL Gilles - Mme BUNIAZET Françoise - Mme GIRAUD

Mr CROS Michel

Dominique - Mr AZZOPARDI Xavier

SONNAY Mr LHERMET Claude VERNIOZ Mme REUX Monique

EXCUSES AVEC POUVOIR: Mr DOLPHIN Jean-Michel pouvoir à Mr MONTEYREMARD Christian - Mr PAQUE Yannick pouvoir à Mme MOULIN MARTIN Béatrice – Mr GARNIER Jacques pouvoir à Mr MONTEYREMARD Axel - Mr DARBON Thierry pouvoir à Mr MONDANGE André – Mme ROBERJOT Véronique pouvoir à Mme ALBUS Delphine – Mme MOREL Nathalie pouvoir à Mr TEIL Laurent

EXCUSES: Mr FLAMANT Yann – Mr GIRARD Gabriel – Mr IMBLOT Jean-Paul – Mme OGIER Karelle – Mme LINOSSIER Nathalie – Mme BATARAY Zerrin – Mr BECT Gérard – Mr DESSEIGNET Frédéric – Mr SATRE Luc

Monsieur Robert DURANTON a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Santé : demande de subventions pour la médiation santé – exercice 2023

La médiation santé, portée par le centre de soins des cités a pour objectif de faciliter l'accès aux droits, à la prévention et aux soins pour une population qui éprouve des difficultés à y accéder. L'objectif est d'accompagner les personnes dans l'autonomie des démarches de santé.

Cette action se traduit par des permanences pour :

- une aide aux démarches administratives pour l'accès aux droits de santé;
- des accompagnements individualisés dans le parcours de soins (prise de rendez-vous, accompagnement physique vers les professionnels de santé en cas de besoin...);
- des actions collectives de prévention et promotion de la santé.

Fonctionnement et données d'activité

Ce poste initialement centré sur les quartiers prioritaires a vu, en 2019, son périmètre d'intervention élargi par l'ARS à tout le territoire de la communauté de communes.

La file active de la médiation santé ne cesse de croître depuis sa mise en place passant ainsi de 67 personnes (pour 237 entretiens) en 2016 à 179 personnes suivies (pour 472 entretiens) en 2022.

Face à la saturation de la file active du poste basé sur le roussillonnais et afin de permettre une équité d'accès de ce service à l'ensemble des habitants d'EBER, la Communauté de communes, en partenariat avec le centre de soins des cités, a répondu à l'appel à projets de l'ARS pour un second poste de médiation santé.

Ainsi depuis janvier 2023, un second poste a été créé, basé à Beaurepaire et ayant pour périmètre d'intervention les communes rurales de l'est du territoire d'EBER CC.

Répartition des 2 postes de médiation santé en 2023 :

- 0.7 ETP sur le Roussillonnais.
- 0.8 ETP sur le Beaurepairois et les communes rurales de l'est de l'intercommunalité



Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le 21/12/2023

ID: 038-200085751-20231218-D_2023_339-DE

Permanences actuelles sur le roussillonnais dont le siège est au centre de soins des Cités :

- o Permanence au centre médico-social du Département à Roussillon
- o Permanence au CCAS de la mairie du Péage de Roussillon.
- Permanences développées sur rdv sur l'est du territoire :
 - o Permanence au sein de la MSP à Beaurepaire
 - O Permanence à l'antenne du centre social de l'île du Battoir, en centre-ville de Beaurepaire
 - O Permanence adossée au centre social de l'OVIV avec une réflexion pour en déployer une avec le Fil de Lambre à Sonnay

Financement 2023

La médiation est cofinancée à hauteur de :

- 80 890 € par l'ARS
- 14 000 € par EBER CC

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu les compétences de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône,

Considérant que la médiation santé, portée par le centre de soins des cités a pour objectif de faciliter l'accès aux droits, à la prévention et aux soins pour une population qui éprouve des difficultés à y accéder,

Considérant que la Communauté de communes, en partenariat avec le centre de soins des cités a répondu à l'appel à projets de l'ARS pour un second poste de médiation santé,

Considérant l'exposé ci-dessus présenté,

Le Conseil communautaire, Après en avoir délibéré, A l'unanimité de ses membres,

APPROUVE le versement d'une aide financière à hauteur de 14 000 € au centre de soins des Cités en 2023 dans le cadre de la médiation santé,

AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier,

CHARGE Madame la Présidente et Monsieur le responsable du service de gestion comptable roussillonnais, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme La Présidente, Sylvie DEZARNAUD

